

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 AOUT 2018

Etai(ent) présents : Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSCH Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NODON Henri

31-18 Avenants au marché de travaux de restructuration de la Maison de Pays

Considérant la délibération n°37/2017 du 14 Août 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays à Colombier le Jeune, Madame le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°01 (Démolition, maçonnerie, VRD) attribué à l'Entreprise SAVEL Bernard et Fils. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant HT	Nouveau montant HT	Variation
1	Ent SAVEL Bernard et fils	188 571.80	9 760.00	198 331.80	+ 5.18 %
T.V.A. 20 %		37 714.36	1 952.004	39 666.36	
TOTAUX T.T.C.		226 286.16	11 712.00	237 998.16	

Mme le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver les avenants n°1 au marché de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays, comme détaillé ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays, comme détaillé ci-dessus, - autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, - dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune de Colombier le Jeune

32-18 Tarifs garderie périscolaire 2018-2019

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie périscolaire, il invite le conseil municipal à fixer les montants pour l'année scolaire 2018-2019;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'appliquer une augmentation de 0.8 % sur les tarifs 2017-2018

Le Matin

7h00 à 8h30 > 2.26 € 2.03€ (2ème enfant) 1.82 € (3ème enfant)

Le Soir

16h30 à 17h30 > 1.97 € 1.82 € (2ème enfant) 1.54 € (3ème enfant)

17h30 à 18h30 > 1.97 € 1.82 € (2ème enfant) 1.54 € (3ème enfant)

Précise que toute heure commencée est due

33-18 Tarifs cantine 2018-2019

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Plein Sud Restauration fixe à partir du 1er septembre 2018 le repas cantine à 3.29 € TTC (Revalorisation Indice INSEE)

Il convient donc de fixer les tarifs de la cantine municipale.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année

2018/2019 le tarif de 3.70 € par repas et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE à 3.70 € le prix du repas à la cantine pour les enfants des écoles de Colombier le Jeune

34-18 [Projet de réhabilitation de l'espace sportif et loisirs : devis pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports.](#)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de l'espace sportif et loisirs, elle présente les devis pour la création d'un terrain multisports des entreprises URBAN PARK pour un montant de 40 682.00 € HT, QUALI-Cité pour un montant de 37 972.50 € HT et Vert et Sport pour un montant de 61 301.20 € HT.

Il convient donc de choisir l'entreprise et les propositions correspondant au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Choisit l'entreprise URBAN PARK pour son devis d'un montant de 40 682.00 € HT.

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur.

35-18 [DECISION MODIFICATIVE N° 2](#)

INVESTISSEMENT

Dépenses

2313 (23) - 110 : Constructions -226 571,00

2313 (23) - 112 : Constructions 226 571,00

Recettes

1317 (13) -110 : Budget communautaire -100 000,00

1317 (13) – 112 : Budget communautaire 100 000,00